

Procès-verbal du conseil communautaire du jeudi 12 mai 2022 à 18h30

Convocation : 05/05/2022

Nombre de délégués en exercice : 68 Présents : 38 Votants : 44	<i>L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Commenailles sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
---	--

<p>ARLAY : Isabelle MAUBLANC (ayant reçu pouvoir de Christian BRUCHON)</p> <p>BLETTERANS : Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN (ayant reçu pouvoir de Valérie FAIVRE <i>(entre en salle à 18h45)</i>)</p> <p>BLOIS-SUR-SEILLE : /</p> <p>BOIS-DE-GAND : /</p> <p>BONNEFONTAINE : Amandine CANAL</p> <p>CHAMPROUGIER : /</p> <p>CHAPELLE-VOLAND : /</p> <p>CHÂTEAU-CHALON : /</p> <p>CHAUMERGY : Joël MORNICO</p> <p>CHEMENOT : /</p> <p>CHENE-SEC : Pierre CHANOIS</p> <p>COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE, Jean-Philippe CLERC</p> <p>COSGES : Joël SOTRET</p> <p>DESNES : Fabrice GRIMAUT</p> <p>DOMBLANS : Jérôme TOURNIER (ayant reçu pouvoir de, Chrystel MEULLE (Domblans) et Eric CHAUVIN (Lavigny), Roger BALLET</p> <p>FONTAINEBRUX : Quentin PAROISSE</p> <p>FOULENAY : /</p> <p>FRANCHEVILLE : /</p> <p>FRONTENAY : Stéphane GLÉNADEL</p> <p>HAUTEROCHE : Yves MOUREY (ayant reçu pouvoir de Daniel SEGUT)</p> <p>LA CHARME : Claude ROSAIN</p> <p>LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT</p> <p>LA CHAUX-EN-BRESSE : Evelyne DIGONNAUX (entre en salle à 19h00)</p> <p>LADOYE-SUR-SEILLE : /</p> <p>LA MARRE : /</p> <p>LARNAUD : Patrick NOBLET</p> <p>LAVIGNY : /</p>	<p>LE LOUVEROT : René FANDEUX</p> <p>LE VERNOIS : Denis LEGRAND (quitte la salle à 19h20)</p> <p>LE VILLEY : /</p> <p>LES DEUX FAYS : /</p> <p>LES REPOTS : /</p> <p>LOMBARD : Sylvie FAUDOT</p> <p>MANTRY : Jean Paul GERDY</p> <p>MENETRU-LE-VIGNOBLE : Christian FAVORY</p> <p>MONTAIN : /</p> <p>NANCE : /</p> <p>NEVY-SUR-SEILLE : Gisèle GHELMA</p> <p>PASSENANS : /</p> <p>PLAINOISEAU : Eddy LACROIX</p> <p>QUINTIGNY : Jean-Paul MARTIN</p> <p>RECANOZ : /</p> <p>RELANS : /</p> <p>RUFFEY-SUR-SEILLE : /</p> <p>RYE : Jean Claude BOISSARD</p> <p>SAINT-LAMAIN : Denis BACHELEY</p> <p>SELLIERES : Bernard JOLY, Hervé PERRODIN</p> <p>SERGENAUX : Jean BACHELEY</p> <p>SERGENON : Pascal CERESA</p> <p>TOULOUSE-LE-CHATEAU : Marie-Paule PONTHEUX</p> <p>VERS-SOUS-SELLIERES : /</p> <p>VILLEVIEUX : Pascal BOUVIER (ayant reçu pouvoir de Jean-Yves JOLY)</p> <p>VINCENT-FROIDEVILLE : Alexandre MULAT</p> <p>VOITEUR : Corinne LINDA, Gérard MOUILLARD</p>
--	--

TITULAIRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christian BRUCHON (Arlay) ayant donné pouvoir à Isabelle MAUBLANC (Arlay), Valérie FAIVRE (Bletterans) ayant donné pouvoir à Dominique MEAN (Bletterans), Isabelle HUMBERT (Bonfontaine) représentée par sa suppléante Amandine CANAL, Christel MEULLE (Domblans) ayant donné pouvoir à Jérôme TOURNIER (Domblans), Daniel SEGUT (Hauteroche) ayant donné pouvoir à Yves MOUREY (Hauteroche), David GUYOT (Larnaud) représenté par son suppléant Patrick NOBLET, Eric CHAUVIN (Lavigny) ayant donné pouvoir à Jérôme TOURNIER (Domblans), Marie-Odile MAINGUET (Montain) ayant donné pouvoir à Corinne LINDA (Voiteur), Mathilde CYROT-LALUBIN (Sergenenon) représentée par son suppléant Pascal CERESA, Jean-Yves JOLY (Villevieux) ayant donné pouvoir à Pascal BOUVIER (Villevieux)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Sylvie BONNIN (Chapelle-Voland), Christian VUILLAUME (Château-Chalon), Serge GREVY (Chemenot), Jean-Pierre BEJEAN (Ladoye-sur-Seille), Arnaud RICHARD (Les Deux-Fays), Pierre ROY (Nance), Michel TROSSAT (Passenans), Robert BAILLY (Relans)

TITULAIRES ABSENTS : Dominique MONGIN-BAUDOUIN (Arlay), Alexandre ADAM (Bletterans), Laurent BESANCON (Blois-Sur-Seille), Éric MONTUELLE (Bois-de-Gand), Jérémie PANOUILLOT (CHAMPROUGIER), Michel CANNAZZARO (Foulenay), Johann ROSSET (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Joël PAGET (La Marre), Sébastien GUICHARD (Le Villey), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Daniel JACQUOT (Recanoz), Emmanuel BILLET (Ruffey sur Seille), Jean-François MICHEL (Ruffey-sur-Seille), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières)

Présence de Mme BRULEBOIS, Députée et conseillère départementale.

Nomination d'un secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT)

M. Eddy LACROIX est désigné secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
- Compte rendu de la délégation accordée par le conseil communautaire au bureau communautaire
- Compte rendu de la délégation accordée par le conseil communautaire au Président

Administration générale

1. RH : modification au tableau des effectifs
2. Comité Social Territorial (CST) : élection professionnelle en décembre 2022
3. Commande publique : convention de groupement de commande avec le CIAS
4. Représentants de la CCBHS au SICTOM de Lons le Saunier : modification

Développement culturel et services à la personne

5. Médiathèque – déploiement Système Informatisé de Gestion de Bibliothèques : financement
(annule et remplace délibération du CC du 31 mars 2022)

Aménagement du territoire

6. EPAGE : désignation de délégués
7. SPANC : modalités financières en cas de contre visites des contrôles de conception et d'implantation

Environnement, mobilité et transition énergétique

8. PAT – Événement « Rendez-vous à la Terre »: partenariat avec l'InStand'Art

9. OGS - étude de fréquentation : choix du prestataire et plan de financement

Enfance Jeunesse

- 10. Extension de l'accueil de loisirs à Domblans : délégation au Président pour le choix des entreprises
- 11. Accueil collectif d'ados : tarification des activités
- 12. Accueils collectifs de mineurs : mise à jour du règlement intérieur et des tarifs pour la restauration
- 13. Restaurants périscolaires : mise à jour des tarifs pour les repas fournis à des personnes extérieures au service

Informations diverses

Rajout d'un point à l'ordre du jour

Voirie - Matériels des services techniques : sortie d'inventaire et fixer un prix de vente.

Adopté à l'unanimité

Changement de l'ordre du jour

Le Président propose de changer l'ordre du jour et de mettre en point 2 les dossiers Enfance Jeunesse. Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 31 mars 2022

Adopté à l'unanimité

Compte rendu de la délégation accordée par le conseil communautaire au bureau communautaire du 25 avril 2022

Délibération n°2022-058

Compte rendu est donné par la présente au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation pour le bureau du 25 avril 2022

→ **Natura 2000 Bresse jurassienne – Etude ornithologique 2022-2023 : choix du prestataire**

Prestataire retenu : EPA (Lons-le-Saunier) pour un montant de 44 424€

Plan prévisionnel de financement : 63% par l'Europe et 37% par L'Etat

Adopté à l'unanimité

→ **Manifestations culturelles 2022 : attribution de subventions –**

Adopté à l'unanimité pour un montant de 24 022€

COMMUNE	ASSOCIATION	MANIFESTATION	Budget de la manifestation prévisionnel	DEMANDE 2022	Avis de la commission culture
Saint-Lamain	Musiques et Patrimoines	Bach à la Sauge	3 020 €	600 €	480 €

Bletterans	BRESSTIVAL Production	BRESSTIVAL	7 800 €	1 400 €	1 120 €
Toulouse le Château	Comité des fêtes	Balade gourmande	9 600 €	500 €	350 €
Cosges	Freed From Desire	Freed From Desire 3	12 000 €	2 500 €	1 500 €
Château Chalon	Les amis de Château Chalon 34765579700012	Vers la nuit des temps	41 250 €	3 000 €	2 700 €
Château Chalon	Maison de la Haute Seille	Le jardin poétique / de la plume à l'envol	11 450 €	1 700 €	1 190 €
Voiteur	Pocket théâtre		53 219 €	6 000 €	3 000 €
Voiteur	Société de Musique de Voiteur	Show de Vents	23 000 €	4 000 €	3 200 €
Voiteur	Spirale	Aide à la mise en place de manifestation pour chaque groupe	21 510 €	3 000 €	2 700 €
Passenans	La Pass'Relle	Rencontres Théâtrales	1 520 €	304 €	245 €
Sellières	JurAbsolu	Les visites de Florent Fagnon, visite décalée de Sellières, en lien avec Pocket Théâtre	2 700 €	760 €	532 €
Ruffey	Foyer Rural	Ruff'estival	10 100 €	1 200 €	1 080 €
SOUS-TOTAL				24 964 €	18 097 €
COMMUNE	STRUCTURE HORS- TERRITOIRE	MANIFESTATION	Budget de la manifestation prévisionnel	DEMANDE 2022	Avis de la commission culture
Brainans	Promodegel	Les Nuits (Re)belles à Arlay	28 500 €	1 500 €	1 200 €
Lons le Saunier	Ap'Passionato	Festival Fruit des voix	126 488 €	4 500 €	3 150 €
Sermu	Les Saisons Baroques du Jura	Organisation de 2 concerts (Eglise de Château Chalon et à l'EHPAD)	14 000 €	2 250 €	1 575 €
SOUS-TOTAL				8 250 €	5 925 €
TOTAL				33 214 €	24 022 €

→ **Terrains de football : choix des entreprises pour l'entretien**

Prestataire retenu : Technigazon SAS (54700 Atton) pour un montant de 36 855.90€HT, soit
44 227.08€TTC,

- Dont
- les tranches fermes 19 795.70€HT, soit 23 754.84€TTC
 - les tranches optionnelles 17 060.20€HT, soit 20 472.24€TTC

Compte rendu de la délégation accordée par le conseil communautaire au Président

Délibération n°2022-059

Compte rendu est donné par la présente au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation

→ Médiathèque site de Commenailles – Délégation au Président pour le choix des entreprises

Les entreprises retenues sont les suivantes

n° lot	Nature lot	Entreprise retenue	Montant marché initial HT	Montant marché initial TTC
1	Démolition	SARL CONSTRUCTIONS BRUSSON	8 966.52 €	10 759.82 €
2	Menuiseries bois	Pas de candidat		
3	Menuiseries extérieures alu	BAVOYSI	20 148.53 €	24 178.24 €
4	Plâtrerie-Peinture	BONGLET	10 254.42 €	12 305.30 €
5	Revêtement sols souples	MSB REVETEMENT	1 738.80 €	2 086.56 €
6	Electricité	DME	15 602.20 €	18 722.64 €
7	CVC	COLAS	16 169.00 €	19 402.80 €
		TOTAL MARCHÉ	72 879.47 €	87 455.36 €

Mme MEAN entre dans la salle (Bletterans) (ayant reçu pouvoir de Valérie FAIVRE (Bletterans))

Voirie

0. Matériels des services techniques : sortie d'inventaire et fixer un prix de vente

La CCBHS souhaite vendre du matériel d'occasion comprenant

- Un tracteur CLASS - ARION 610° - 420 M (avec cabine aux normes FOPS – ROPS)
 - o valeur d'acquisition en 2019 : 75 000€ -
 - o Valeur nette comptable : 45 000€ (amortissement sur 5 ans)
- Une débroussailleuse élagueuse à bras Rousseau Kastor 550 PA

- Valeur d'acquisition en 2019 : 33 600€
- Valeur nette comptable : 20 233.64€ (amortissement sur 5 ans)
- Une faucheuse d'accotement Nicolas FP 160
 - Valeur brute en 2013: 10 883.60€
 - Valeur nette comptable : 0€ (amortissement sur 6 ans)

Ces matériels sont en très bon état et révisés (entretien du tracteur par CLAAS Crañcot dans le cadre de la garantie constructeur « MAXI CARE CLAAS » arrivée à échéance en début d'année 2022).

En 2019, le tracteur ARION et la débroussailleuse à bras ont été achetés à CLAAS réseau Agricole Macon pour un montant de 108 600€

L'annonce pour la vente de ce matériel a été publiée. Des professionnels, des communes sont intéressés par l'achat de ces matériels ; souhaitant l'utiliser rapidement. *Aussi, vu que le prochain conseil communautaire se tiendra fin juin, il est proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour afin d'autoriser le Président à sortir ces matériels de l'inventaire et de l'autoriser à les vendre et de fixer un prix minimum de vente.*

Délibération n°2022-060

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

AUTORISE le Président à sortir de l'inventaire, les biens inscrits ci-dessous :

- N° inventaire 218220194 / Tracteur CLAAS – Arion 610 C – 420M d'une valeur d'acquisition de 75 000€ - Valeur nette comptable : 45 000€ (amortissement sur 5 ans)
- N° inventaire 218220193 / Débroussailleuse Elagueuse Kastor 550 PA d'une valeur d'acquisition de 33 600€ - Valeur nette comptable : 20 233.64€ (amortissement sur 5 ans)
- N° inventaire BC1602157120131/ Faucheuse Nicolas FP 1600 – Valeur brute : 10 883.60€ - Valeur nette comptable : 0€ (amortissement sur 6 ans)

AUTORISE le Président à vendre les biens mobiliers ci-dessus pour un montant minimum de 65 500€

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Enfance Jeunesse

1. **Extension de l'accueil de loisirs à Domblans : délégation au Président pour le choix des entreprises**

La communauté de communes gère la compétence périscolaire, extrascolaire et relais petite enfance sur la commune de Domblans.

Par délibération n° 2019-122, le conseil communautaire en date du 28 novembre 2019 a approuvé le projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs à Domblans pour favoriser l'accueil des moins de 6 ans pour un montant de 180 000 € HT et a sollicité des financements de l'Etat à hauteur de 63 000€.

Par délibération n° 2021-004, le conseil communautaire en date du 28 janvier 2021 a sollicité la CAF pour une subvention d'un montant de 141 000€ et approuvé le plan prévisionnel de financement.

L'architecte Serge Roux de Dole qui a été retenu en qualité de maître d'œuvre, suite à l'avancement des phases APS et APB, propose de lancer la consultation auprès des entreprises pour les travaux. Il n'a pas été possible de lancer cette consultation avant le 26 avril 2022 ; n'ayant pas de retour sur le permis de construire.

Malgré cela, il est prévu de démarrer les travaux dès le mois de juillet 2022 car les locaux vont être évacués et l'accueil de loisirs transplanté à la salle des fêtes de Bréry.

Au BP 2022, il a été voté une enveloppe de 354 000 € TTC (travaux et maître d'œuvre) pour réaliser ce projet. Le montant de subventions acquises est de 205 336 €.

Le prochain conseil communautaire ayant lieu fin juin, il vous est proposé de délibérer afin d'autoriser le Président à signer, après avis de la CAM qui aura lieu le 30 mai, les actes d'engagement avec les entreprises retenues comme mieux-disantes ainsi que tout document relatif à cette opération.

Délibération n°2022-061

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **AUTORISE** le Président à signer, après avis de la CAM, les actes d'engagement avec les entreprises retenues comme mieux-disantes ainsi que tout document relatif à cette opération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été budgétés et seront prélevés sur le budget général 2022 pour un montant de 354 000€ TTC (dont honoraires maîtrise d'œuvre).

2. Accueil collectif d'ados : tarification des activités

Le Projet de Territoire et la Convention Territoriales Globale mettent l'accent sur la prise en compte des adolescents.

Par délibération n° 2021-087, le conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 a décidé d'ouvrir deux postes d'animation à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2021 qui interviendront également sur le périscolaire/extrascolaire ;

Par délibération n°2021-138, le conseil communautaire en date du 9 décembre 2021 a approuvé le projet de règlement intérieur du secteur ados de territoire.

Ainsi, la CCBHS organise des activités pour les collégiens et lycéens tout au long de l'année scolaire et pendant les vacances scolaires.

Le règlement intérieur du secteur ados de territoire pose un cadre à la tarification des activités ados

Types d'activités	Tarification
Ouverture libre le vendredi de 16h30 à 19h30	Gratuit sans engagement
Activités au sein des collèges (pause méridienne)	Gratuit
Activités au sein des « espaces jeunes » et actions itinérantes Concerne les temps du mercredi et samedi	Un abonnement annuel sera demandé aux jeunes entre 50 et 100 € (prise en compte des revenus des familles)
Activités « hors les murs » Réservé aux adolescents ayant souscrit à un abonnement annuel. Concerne les temps : du mercredi et samedi Et durant les vacances	- Participation financière selon l'activité choisie par les jeunes - Recherche de financement par les jeunes pour financer leurs activités
Les frais liés aux séjours organisés par les jeunes	Entre 150 et 400 € (prise en compte des revenus des familles)

Il est nécessaire de préciser ce cadre afin de pouvoir mettre en place la facturation associée à ces activités.

- Les activités dans les collèges et les activités dites découvertes du vendredi soir sont gratuites.
- Par ailleurs les autres activités sont soumises à tarification. Mais il est proposé d'appliquer une tarification en fonction des revenus du foyer N-2 (conformément aux critères CAF/MSA) et de la composition du foyer avec une réduction de tarif en fonction du nombre d'enfants à charge au moment de l'inscription de la famille à l'activité.

Il est proposé que le mode de calcul tarifaire soit le suivant :

Pour l'abonnement annuel

Revenus du foyer n-2 de l'année civile en cours	Nombre d'enfants à charge		
	1	2	3 et plus
	Taux maximum	20%	50%
< 1 500 €	50	40	25

1 500 € à 2 499 €	75	60	37.5
≥ 2 500 €	100	80	50

Il est proposé que tout abonnement en cours d'année ne soit pas proratisé. Et donc que l'abonnement soit fixe quel que soit le nombre de mois ou de participation de l'enfant aux activités. En plus de l'abonnement annuel, des activités dites « hors les murs » peuvent être proposées par l'équipe éducative ou sollicitées par les adolescents. Elles sont sur inscriptions et réservations et peuvent être proposées aux familles.

Ces activités se déroulent les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires.

Ces activités qui ont un coût supplémentaire seront facturées. Il est proposé de fixer un montant maximum de 75 euros par jeune et par activité. Le prix pourra être réduit en fonction des animations réalisées par le secteur ados pour effectuer un autofinancement (ventes de crêpes aux manifestations, opération papiers cadeaux...)

Le prix de ces activités sera proposé par les équipes éducatives au vice-président Enfance Jeunesse qui les présentera pour validation au bureau communautaire.

DELIBERATION n°2022-062

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

-**APPROUVE** que les activités dans les collèges et les activités dites découvertes du vendredi soir sont gratuites.

-**APPROUVE** que pour les activités au sein des « espaces jeunes » et pour les actions itinérantes (du mercredi et samedi), un abonnement annuel soit demandé aux jeunes entre 50 et 100 € (prise en compte des revenus des familles)

-**APPROUVE** que pour les activités «hors les murs », réservées aux adolescents ayant souscrit à un abonnement annuel (du mercredi et samedi et durant les vacances), une participation financière soit demandée selon l'activité choisie par les jeunes

- **APPROUVE** le mode de calcul tarifaire pour l'abonnement annuel (du 1^{er} septembre au 31 août)

Revenus du foyer n-2 de l'année civile en cours	Nombre d'enfants à charge		
	1	2	3 et plus

	Taux maximum	20.00%	50.00%
< 1500 €	50	40	25
1500 € à 2499 €	75	60	37.5
≥ 2500 €	100	80	50

-**APPROUVE** que cet abonnement annuel d'une validité du 1^{er} septembre au 31 août ne peut être proratisé. L'abonnement est fixe et peu importe le nombre de mois ou de participation de l'enfant aux activités.

-**APPROUVE** que pour l'année scolaire 2021-2022, à titre d'exception, du fait que les activités du secteur ados aient débutées en mars 2022, cet abonnement annuel soit réduit de 50 %.

-**APPROUVE** que les activités « hors les murs » soient facturées au maximum de 75 € par jeune et par activité.

-**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Mme DIGONNAUX rentre dans la salle (La Chaux en Bresse)

3. Accueils collectifs de mineurs : mise à jour du règlement intérieur et des tarifs pour la restauration

Lors du conseil communautaire du 27/05/2021, les membres du conseil communautaire ont approuvé les modifications du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs. Ce règlement intérieur intègre notamment les grilles tarifaires concernant tant les accueils périscolaires que les accueils extrascolaires, permettant de financer la prise en charge des enfants les matins, midis et soirs ainsi que toutes les activités éducatives mais également les frais relatifs à la conception, préparation, livraison et service des repas.

Aujourd'hui, plusieurs modifications doivent être apportées à ce règlement. Il vous est proposé d'intégrer les éléments suivants au sein de ce règlement :

- Accueil de Loisirs Périscolaire :
 - o délai de prévenance des midis avec repas : le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.
 - o délai de prévenance des accueils matin/soir : la veille avant 9h.
 - o délai de prévenance des accueils midi sans repas : la veille avant 9h
 - o délai de prévenance des accueils de loisirs mercredi : le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.
- Modifications des horaires de l'accueil périscolaire de Domblans
- Accueil Mercredi : réservations

- Périscolaire et Extrascolaire : rajout des modalités pour l'inscription d'un enfant (vaccins obligatoires et l'enfant doit avoir acquis la propreté).
- Extrascolaire : retrait du mot consécutif pour les réservations.
- Extrascolaire : les modifications / annulations des réservations extrascolaires.

Vos demandes de modification devront être envoyées par mail à enfancejeunesse@bressehauteseille.fr , elles seront traitées individuellement en fonction des places restantes. Pour les grandes vacances d'été, les demandes d'annulation effectuées 15 jours avant le premier jour de votre réservation initiale ne vous seront pas facturées (en dehors des périodes de fermeture de l'accueil).

Par ailleurs, la communauté de communes Bresse Haute Seille connaît, comme toutes les autres instances économiques du pays, une évolution des tarifs et des coûts de ses prestataires sur plusieurs postes de dépenses :

- Information d'une augmentation des dépenses de transport de nos partenaires (par exemple, décision du conseil d'administration de l'ADMR [SAAD Desnes] d'augmenter son tarif de livraison des repas aux cantines de 25 % à compter du 1^{er} septembre, de 4,80 € à 6 € par livraison soit environ 0,02 € par repas livré).
- Demande de nos fournisseurs d'appliquer des hausses de tarifs suite à la validation par l'Etat (circulaire du 1^{er} ministre en date du 30 mars 2022) de l'application de la théorie de l'imprévision pour la prise en compte des hausses de prix de certaines matières premières. Ce principe jurisprudentiel nous « invite » à parler de « *convention liée à un contrat* » préexistant au lieu « d'*avenant* ». En d'autres termes, les collectivités doivent poursuivre les contrats en acceptant des avenants de hausse des prestations dès lors que celles-ci sont justifiées par les difficultés d'approvisionnement, tant de matière première que d'énergie ou de produits alimentaires.
- Application des formules de révision des prix qui intègrent les hausses de l'énergie, le transport, les denrées alimentaires, la main d'œuvre dans nos contrats avec les fournisseurs de repas (par exemple SICOPAL : + 0,05 € TTC par repas livré)

Dans ces conditions, un rapide calcul sur la base des deux exemples présentés ci-dessus permet d'évaluer la hausse a minima à 10 000 € pour une année scolaire si les prix se stabilisent aujourd'hui. A cette somme s'ajouteront les révisions de prix « normales » dans le cadre des formules de révision.

C'est pourquoi, afin de faire face à nos obligations, il vous est aujourd'hui proposer d'accepter une 1^{ère} hausse du tarif de la restauration (prix des repas) de 5%, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ce tarif devrait permettre de couvrir les hausses de prix d'ores et déjà supportées ainsi que celles présentées ci-dessus, en matière de transport, des prestataires, du coût de l'énergie et des matières premières selon les différents modes de fournitures de repas proposés aux enfants sur nos différents sites. Le tarif d'accueil, hors restauration, reste à ce jour identique.

Il est à noter qu'il sera peut-être nécessaire de réaliser une nouvelle augmentation en cours d'année, notamment lors du vote du budget 2023 si la CCBHS devait connaître une hausse des prix ne lui permettant pas de faire face à ses engagements contractuels.

L'application de cette hausse de 5 % nécessite de fixer les nouveaux tarifs des accueils de loisirs selon les tableaux suivants :

Accueils de loisirs périscolaires :

TARIFS A LA SEQUENCE	Revenus mensuels de l'ensemble du foyer (N-2 année civile) <u>Exemples</u>	Périscolaires : Matin / Midi sans repas / Midi / Soir			Repas <i>N'oubliez pas de rajouter le temps d'accueil du midi pour avoir le montant total du midi + repas</i>
		Accueils mercredis : Accueil matin / Matinée / Midi sans repas / Midi / Après-midi / Accueil soir			
Prix plancher : 0.96 €		<i>Revenus Mensuel de l'année n-2 (cf critères caf) x Taux d'effort</i>			
Prix Plafond : 1.44 €					
<u>TAUX D'EFFORT</u>		1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Passage de 4,05 € à 4,25 €
		0,044%	0,039%	0,034%	
ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET ACCUEILS MERCREDI	Je gagne 1500 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	
	Je gagne 2800 €	1,23 €	1,09 €	0,96 €	
	Je gagne 5000 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €	

Pour les accueils de loisirs extrascolaires :

TARIFS A L'HEURE	Revenus mensuels de l'ensemble du foyer (N-2 année civile)	Extrascolaires : Nombres d'heures réalisées (tout ¼ d'heure commencé est dû)			Repas
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	
Prix plancher : 0.21 €		Revenus Mensuel de l'année n-2 (cf critères caf) x Taux d'effort			
Prix Plafond : 1.78 €					
TAUX D'EFFORT		1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	
TAUX D'EFFORT		1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	
		0,0365%	0,0315%	0,0280%	
ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES	< 1500 €	0.25 € à 0.55 €	0.21 € à 0.47 €	0.21 € à 0.42 €	Passage de 2,50 € à 2,63 €
	Entre 1500 € et 2499 €	0.55 € à 0.91 €	0.47 € à 0.79 €	0.42 € à 0.70 €	Passage de 3,70 € à 3,89 €
	A partir de 2500 €	0.91 € à 1.78 €	0.79 € à 1.53 €	0.70 € à 1.36 €	Passage de 4,61 à 4,84 €

Il est demandé de valider les nouveaux tarifs des accueils collectifs de mineurs par une augmentation de la part restauration de 5 % selon les tableaux ci-dessus.

Il est demandé d'approuver le nouveau règlement intérieur avec les modifications précisées pour une mise en application à compter du 08 juillet 2022 (cf 12 Règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs)

DELIBERATION n°2022-063 - validation des tarifs pour la restauration périscolaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 37 POUR et 7 abstentions des votants

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour la restauration périscolaire
- **RAPPEL** que les accueils collectifs de mineurs périscolaires ouvrent régulièrement sur l'ensemble du territoire et qu'ils accueillent les enfants en période scolaire (avant et après leur journée de classe et pendant la pause méridienne) ;
- **PREND NOTE** que ces nouveaux tarifs sont applicables dès la rentrée scolaire 2022 et qu'ils seront validés par les parents lors des inscriptions au portail famille et affichés dans chaque accueil collectif de mineurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2022-064 : validation des tarifs pour la restauration extrascolaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 38 POUR et 5 abstentions des votants

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour la restauration extrascolaire
- **RAPPELLE** que les accueils collectifs de mineurs extrascolaires ouvrent régulièrement sur l'ensemble du territoire et qu'ils accueillent les enfants en période de vacances scolaires ;
- **PREND NOTE** que ces nouveaux tarifs sont applicables dès les vacances d'été 2022 et qu'ils seront affichés dans chaque accueil collectif de mineurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2022-065 validation du règlement intérieur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** le projet de modification du règlement intérieur des accueils collectifs des mineurs ;
- **RAPPELLE** que les accueils collectifs de mineurs ouvrent régulièrement sur l'ensemble du territoire et qu'ils accueillent les enfants en période scolaire (avant et après leur journée de classe et pendant la pause méridienne) et durant les vacances scolaires ;
- **PREND NOTE** que ce règlement intérieur sera applicable dès le 8 juillet 2022 et qu'il sera validé par les parents lors des inscriptions au portail famille et affichés dans chaque accueil collectif de mineurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Remarques

Jérôme TOURNIER (Domblans) précise que les changements d'horaires de l'accueil périscolaire à Domblans sont dus aux changements des horaires de l'école.

4. Restaurants périscolaires : mise à jour des tarifs pour les repas fournis à des personnes extérieures aux services

Par délibération n°2019-105, le conseil communautaire en date du 24 octobre 2019 a approuvé la proposition de permettre aux agents de la CCBHS, personnels et élus communaux, partenaires CCBHS et communes et enseignants d'avoir accès au restaurant périscolaire pour commander des repas à emporter, a fixé le montant du repas à 5 €, a validé le projet de règlement intérieur de repas fournis à des personnes extérieures aux services et a pris note des modalités d'inscription, de réservation et d'annulation inscrites dans ce règlement.

Aussi, afin de faire face à la hausse des prix sur les transports, les prestataires, l'énergie et les matières premières, une évolution des tarifs de restauration de 5% est proposée pour les repas fournis à des personnes extérieures aux services, soit de passer de 5€ à 5.25€.

Ce tarif de restauration Adulte est calqué sur celui des Accueils Collectifs de Mineurs.

Dans le règlement intérieur validé en 2019, en plus de cette modification de tarif (de 5 € à 5,25 €), certains points ont été revus

- Délais de réservation des repas : le jeudi avant 9h pour la semaine suivante
- Ajustement des horaires pour que l'adulte récupère le repas entre 12h et 13h sur l'ensemble des sites.

Il vous est proposé de délibérer afin d'approuver le nouveau règlement intérieur de repas fournis à des personnes extérieures aux services dont la hausse du prix du repas (cf 13 règlement intérieur de repas fournis à des personnes extérieures aux services - applicable au 8 juillet 2022)

Délibération n°2022-066

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** la proposition d'augmenter le tarif du repas de 5%
- **FIXE** le nouveau tarif du repas à 5.25 € ;
- **VALIDE** le projet de règlement intérieur de repas fournis à des personnes extérieures aux services ci joint ;
- **PREND NOTE** des nouvelles modalités de réservation et de récupération des repas inscrites dans ce règlement ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5. RH : modification au tableau des effectifs

Par délibération n°2021-008, le conseil communautaire en date du 28/01/2021 approuve le principe d'engager la CCBHS dans une démarche collective de labélisation d'une Maison France Service en partenariat avec la commune de Sellières.

Par délibération n°2021-070, le conseil communautaire en date du 29/06/2021 approuve le transfert de la compétence *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférents*.

Par délibération n°2021-085, le conseil communautaire en date du 30/09/2021 autorise le Président à recruter deux agents d'accueil pour l'Espace France Service et l'agence postale intercommunale de Sellières à raison de 24h hebdomadaires chacun.

Aussi, à partir du 12 mai 2022, si la CCBHS ouvre les deux postes d'agents d'accueil pour l'Espace France Service, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Grades modifiés	Effectifs		ETP	
	11/05/2022	12/05/2022	11/05/2022	12/05/2022
Adjoint administratif permanent	16	18	12.78	14.15

TOTAL AVANT MODIFICATION DES EFFECTIFS

Total agents permanents : 130 agents soit 99.17 ETP

TOTAL APRES MODIFICATION DES EFFECTIFS :

Total agents permanents : 132 agents soit 100.54 ETP

Différence : +2 agents permanents / +1.37 ETP

Il vous est proposé de délibérer afin d'ouvrir les deux postes Adjoint administratif permanent de 24 heures hebdomadaires chacun.

DELIBERATION n°2022-067

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

-**DECIDE** d'ouvrir deux postes d'adjoint administratif à raison de 24heures hebdomadaires chacun à compter du 12 mai 2022

-**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 du budget général

-**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

6. Comité Social Territorial (CST) : Elections professionnelles en décembre 2022

Le Comité Social Territorial est une instance du dialogue social qui remplacera le comité technique et le CHSCT lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le comité social territorial est consulté sur :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et valorisation des parcours professionnels, dans les conditions fixées au chapitre II du titre Ier du décret du 29 novembre 2019 ;
- Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dans les conditions prévues à l'article 1er du décret du 4 mai 2020 ;
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition afférents ;
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;
- Le rapport social unique dans les conditions prévues à l'article 9 du décret du 30 novembre 2020 ;
- Les plans de formations prévus à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 ;
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle ;
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service mentionné au 1^o du présent article ;
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux ;
- Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.
- les compétences de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail lorsqu'elle n'est pas créée.

Par délibération n° 2018-037, le conseil communautaire en date du 17 mai 2018 a décidé de mettre en place un Comité Technique et d'organiser les élections professionnelles le 6 décembre 2018 ; le seuil des 50 agents ayant été atteint au 1^{er} janvier 2018.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale -CIAS- ne remplissant pas les conditions pour créer ce comité (moins de 50 agents), a donc été placé auprès du Centre de Gestion du Jura. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'effectif du CIAS dépasse le seuil des 50 agents.

Par délibération n°2020-081, le conseil communautaire en date du 3 septembre 2020 a décidé de fusionner le comité technique et le CHSCT de la CCBHS avec le comité technique et CHSCT du CIAS.

Par délibération n° 2020-057, le conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 a désigné pour siéger au Comité technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis MAITRE	Joël SOTRET
Marie-Paule PONTHEUX	Gisèle GHELMA
Michel TROSSAT	Chrystel MEULLE
Eddy LACROIX	Christian FAVORY
Stéphane GLENADEL	Gérard MOUILLARD

Les élections professionnelles seront organisées le 8 décembre 2022, conformément à l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

Afin de fixer les modalités de vote pour les futures élections professionnelles, les instances syndicales ont été conviées à participer à une réunion le 5 mai 2022.

Il vous est proposé de délibérer afin d'approuver les modalités de vote pour les futures élections professionnelles 2022

DELIBERATION n°2022-068

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- DECIDE** de créer un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la CCBHS et du CIAS
- DECIDE** de mettre en place une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail
- DECIDE** que le nombre de représentants du personnel titulaires est fixé à 5 ;
- DECIDE** que le paritarisme est maintenu et que le nombre de représentants de la collectivité est fixé à 5 ;
- RAPPELLE** que la durée du mandat des représentants de la collectivité est de six ans (sauf exceptions) et que celle des représentants du personnel est de 4 ans ;
- PREND NOTE** que les élections professionnelles se dérouleront le jeudi 8 décembre 2022 ;
- PREND NOTE** que les agents du service partagé et les agents mis à disposition de la communauté de communes seront intégrés dans les effectifs ;

- PREND NOTE** qu'un bureau de vote unique sera mis en place 2 place Orion à Bletterans avec les horaires d'ouverture suivants : 9h30 – 15h30 et que les agents auront aussi la possibilité de voter par correspondance ;
- PREND NOTE** que l'effectif de la communauté de communes et du CIAS Bresse Haute Seille confondus est de 196 agents au 1^{er} janvier 2022 ;
- PREND NOTE** que la proportion hommes/femmes, communauté de communes et CIAS Bresse Haute Seille confondus au 1^{er} janvier 2022 est de 87.76 % -femmes et 12.24 % hommes ;
- AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Denis LEGRAND (Le Vernois) quitte la salle

7. Commande publique : convention de groupement de commande avec la CIAS

La CCBHS, afin d'effectuer des économies et réduire les charges à caractère général, va lancer deux consultations :

- l'achat de papier et de fournitures de bureau
- l'achat de produits d'entretien et d'essuyage.

Aussi, la CCBHS a proposé au CIAS de se joindre à ces groupements d'achat via une convention de groupement de commande.

Le groupement de commande permet aux acheteurs publics de regrouper leurs achats et d'effectuer des économies d'échelle.

La convention de groupement de commande a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation dudit groupement de commandes, et notamment :

- Les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre la CCBHS et CIAS pour la préparation, la passation et l'exécution du marché
- La répartition entre les membres du groupement des diverses tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution du marché susvisé
- Les rapports et obligations de chaque membre

Le projet de convention de groupement de commande a été présenté au conseil d'administration du CIAS le 28 avril 2022. Il a été validé à l'unanimité et ont été désignées Mme Sylvie FAUDOT et Mme Marie Odile MAINGUET comme membres du groupement de commande.

Il vous sera proposé de délibérer afin de valider la convention de groupement de commande et de désigner 2 représentants de la CCBHS au groupement de commande (cf 3. Projet Convention groupement de commandes CCBHS-CIAS).

Délibération n°2022-069

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **VALIDE** le projet de convention de groupement de commande définissant les modalités de fonctionnement et d'organisation dudit groupement de commande ci joint
- **DESIGNE** en tant que membres du groupement de commande, représentant la CCBHS :
 - MME Marie Paule PONTHEUX
 - M. Michel TROSSAT
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

8. Représentants de la CCBHS au SICTOM de Lons le Saunier : modification

Par courriel en date du 12 avril 2022, la commune de La Chaux-en-Bresse informe la CCBHS d'un changement pour le délégué suppléant de la commune. Monsieur Fabien SAUSSARD quitte ses fonctions de délégué suppléant pour laisser place à Monsieur Jean Noel JANSON.

Par délibération n° 2022-13, le conseil municipal de Lavigny désigne Georges François GIRARD, titulaire (auparavant suppléant) en remplacement de Marie Christine MARANO et Jean-Michel MANZONI, suppléant en remplacement Georges François GIRARD devenu titulaire.

Il vous est proposé de délibérer afin de modifier le délégué suppléant de la commune de La Chaux-en-Bresse au SICTOM de Lons-le-Saunier

Délibération n° 2022-070

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **DECIDE** de modifier le délégué suppléant de la commune de La Chaux-en-Bresse au SICTOM de Lons le Saunier sur proposition du conseil municipal de La Chaux-en-Bresse ;
- **DECIDE** de modifier les délégués de la commune de Lavigny au SICTOM de Lons le Saunier sur proposition du conseil municipal de Lavigny
- **DESIGNE** Monsieur Jean Noel JANSON comme délégué suppléant au sein du SICTOM de Lons le Saunier pour la commune de La Chaux-en-Bresse ;
- **DESIGNE** Monsieur Georges-François GIRARD comme titulaire et M. Jean-Michel MANZONI comme suppléant au sein du SICTOM de Lons le Saunier pour la commune de Lavigny ;

- **PREND NOTE** des représentants suivants :

COMMUNE	Population municipale au 01/01/19	Nom - Prénom délégué titulaire	Nom - Prénom délégué suppléant
ARLAY	1232	Maryline Linares	Josette Bruchon
		Marie Emilie Callod	Isabelle Maublanc
BLETTERANS	1440	Alexandre Adam	Nicolas Jacquier
		Jérôme Lamonica	Chantal Perreaut
BLOIS-SUR-SEILLE	109	Pierre Duc	Dominique Gentas
BOIS DE GAND	56	Eric Montuelle	François Jacquenod
BONNEFONTAINE	102	Sophie Mühlegg	Jacky Foucault
CHAMPROUGIER	96	Jean-Charles Giroud	Anaïs Repiquet
CHAPELLE-VOLAND	608	Yan Lagouge	Thibaut Lacoste
CHÂTEAU-CHALON	148	Jean-Jacques Mutiaux	Alain Maigrot
CHAUMERGY	487	Joël Mornico	Jean-Pierre Guillemenet
CHEMENOT	36	Pascal Saintot	Emmanuel Bichon
CHENE-SEC	35	Pierre Chanois	Louis Trossat
COMMENAILLES	869	Catherine Zanchi	Jean-Etienne Fortin
COSGES	366	Bernard Robelin	Françoise Mars
DESNES	475	Christian Rossignol	Céline Pernot
DOMBLANS	1212	Chantal Martelin	Jean Nozière
		Brigitte Matthieux	Amandine Guichardot
FONTAINEBRUX	201	Sylvie Paroisse	Sonia Marza
FOULENAY	85	Audrey Ramaux	Nadia Bonin
FRANCHEVILLE	51	Franck Bonjour	Patrice Bonnot
FRONTENAY	178	Stéphane Glénadel	Walter Billig
HAUTEROCHE	942	Franck Lecoultre	Pascale Merieca
LA CHARME	69	Guillaume Tobarane	Denis Joffroy
LA CHASSAGNE	123	Jean-Louis Trossat	Albert Trossat
LA CHAUX-EN-BRESSE	37	Evelyne Digonnaux	Jean Noel Janson
LADOYE-SUR-SEILLE	54	Morgane Bienati	Sylvain Tiniotlet
LA MARRE	331	Remy Grasser	Anne Perrier
LARNAUD	599	Carine Bornot-Faivre	Ghislain Rousset
LAVIGNY	375	Georges-François Girard	Jean-Michel Manzoni
LE LOUVEROT	213	Jean-Paul Moissonnier	Michel Gris

LE VERNOIS	316	Stéphane Grandvaux	Françoise Gisselmann
LE VILLEY	88	Gérald Gras	Jérôme Royer
LES DEUX FAYS	101	Jacques Thiebaut	Jean-Paul Digonnaux
LES REPOTS	54	Renaud Simeray	Steeve Pauly
LOMBARD	209	Jean-Philippe Bourdy	Aurélien Buellet
MANTRY	449	Aude Villet	Sébastien Gros
MENETRU-LE-VIGNOBLE	152	Pascal Outhier	Jean-Pierre Rodet
MONTAIN	518	Evelyne Soller	Hélène Ecoiffier
NANCE	511	Barbara Sery	Pierre-Yves Cugnez
NEVY-SUR-SEILLE	212	Brigitte Courbet	Gisèle Ghelma
PASSENANS	350	Daniel Chebance	Isabelle Cuvillier
PLAINOISEAU	529	Marie-Odile Ramelet	Christian Messenger
QUINTIGNY	241	Rodolphe Cagne	Fabrice Henry
RECANOZ	90	David Kennicker	Carole Schmitt
RELANS	341	Eric Cercley	Roger Chevalier
RUFFEY-SUR-SEILLE	722	Guy Jeandot	Jean-François Michel
RYE	217	Aron Capelli	Jacky Beurrier
SAINT-LAMAIN	116	Lionel Demet	Christelle Bouvet
SELLIERES	756	Lilian Berthaud	Florence Magdelaine
SERGENAUX	69	Thierry Fusier	Jean Bacheley
SERGENON	53	Pascal Ceresa	Florian Vilmain
TOULOUSE-LE-CHÂTEAU	221	Jean-Yves Boisson	Didier Rosain
VERS-SOUS-SELLIERES	237	Serge Gros	Stéphane Lechine
VILLEVIEUX	713	Pascal BOUVIER	Jean-Yves Joly
VINCENT-FROIDEVILLE	391	Marie-Françoise Muller	Vincent Bescot
VOITEUR	748	Jérémie Catteau	Bertrand Mougín

- **PREND ACTE** de l'installation des nouveaux délégués.

Développement culturel et services à la personne

9. Médiathèque – déploiement Système Informatisé de Gestion de Bibliothèques : financement (*annule et remplace délibération n°2022-048 du CC du 31 mars 2022*)

Un déploiement du SIGB (Système Informatisé de Gestion de Bibliothèques) des sites de Bletterans, Commenailles et Sellières, sur l'ensemble du réseau, est nécessaire. En effet, le système actuel des sites de Voiteur, Plainoiseau et Hauteroche n'est plus mis à jour ni développé et subit des pannes de

plus en plus fréquentes, ce qui implique un risque de perte de l'ensemble des données de la base : fonds documentaire, fichier-lecteurs, opérations de prêts, etc.

Un autre objectif majeur est d'unifier les pratiques, les modes opératoires, les catalogues en un portail en ligne unique, la charte documentaire pour tous les sites (actuellement : 2 logiciels, 2 bases, 2 catalogues).

La Dotation Générale de Décentralisation-DGD (Ministère de l'Intérieur), concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales & départementales, finance à hauteur de 50 % :

- L'achat de logiciels et la formation sur lesdits logiciels
- L'achat de tous matériels informatiques et numériques : ordinateurs, périphériques, tablettes numériques, liseuses, etc.

(Seule la maintenance n'est pas prise en charge).

Un marché est passé avec la société PMB services pour le logiciel PMB déjà en place à Bletterans, Commenailles, Sellières et sera déployé en 2022, à Plainoiseau, Voiteur et Hauteroche pour un montant de 9000 € HT. :

- Déploiement du logiciel PMB : migration des notices documentaires, des lecteurs, des opérations en cours, mise en place du portail commun réseau, hébergement de la base, assistance et sécurisation.
- Formation (Fonctionnement) : 4500 €

Plan de financement du projet :

Dé	Objet	Montant	Part Etat/DRAC 50 %	Reste à charge
Fonctionnement 2022	Formation	4500 € HT	2250 €	2250 €
Investissement	Devis PMB Migration	9000 € HT	4500 €	4500 €
		13 500 € HT	6750€	6750 €

Le projet est pluriannuel : une nouvelle demande de subvention DGD – Etat/DRAC sera déposée en 2023 pour l'achat de renouvellement de matériel et pour l'acquisition de nouveaux matériels informatiques liés au projet numérique de la médiathèque : rôle et objectifs des Espaces Numériques des médiathèques, développement de nouvelles actions numériques avec les partenaires dont le Fablab.

Il vous sera proposé de délibérer afin de valider le projet de déploiement du SIGB (Système Informatisé de Gestion de Bibliothèques) des sites de Bletterans, Commenailles et Sellières, sur l'ensemble du réseau, soit les sites de Plainoiseau, Hauteroche et Voiteur et de solliciter la DRAC

Délibération n° 2022-071 Annule et remplace délibération n°2022-048 du conseil communautaire du 31 mars 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** le projet de déployer le SIGB (Système Informatisé de Gestion de Bibliothèques) des sites de Bletterans, Commenailles et Sellières, sur l'ensemble du réseau, soit les sites de Plainoiseau, Hauteroche et Voiteur pour un montant de 14 600€
- **SOLLICITE** la DRAC à hauteur de 50%, soit 7 300€
- **APPROUVE** Le plan de financement prévisionnel

Types de dépenses	Objet	Montant	Part Etat/DRAC 50 %	Reste à charge
Fonctionnement 2022	Formation	4500 € HT	2250 €	2250 €
Investissement	Devis PMB Migration	9000 € HT	4500 €	4500 €
Total		13 500 € HT	6750 €	6750 €

- **PREND NOTE** que le projet est pluriannuel : une nouvelle demande de subvention DGD – Etat/DRAC sera déposée en 2023 pour l'achat de renouvellement de matériel et pour l'acquisition de nouveaux matériels informatiques liés au projet numérique de la médiathèque : rôle et objectifs des Espaces Numériques des médiathèques, développement de nouvelles actions numériques avec les partenaires dont le Fablab.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer tout document inhérent à l'affaire.

Aménagement du territoire

10. EPAGE : désignation de délégués

Pour rappel, la CCBHS, comme tous les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), est compétente, de par la loi, en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -GEMAPI- depuis le 1er janvier 2018.

Concernant le bassin versant de la Seille, la compétence GEMAPI est à ce jour morcelée entre 4 syndicats de rivière et 12 EPCI-FP. L'organisation actuelle ne permet donc pas de tendre vers les objectifs visés par les lois MAPTAM et NOTRe à savoir :

- Une gestion homogène et complète de la GEMAPI en respectant les cohérences hydrographiques du bassin versant (couvrir le bassin sans morcellement) ;
- Une solidarité amont/aval permettant de favoriser les réflexions à des échelles pertinentes de bassin afin de mieux préserver les milieux aquatiques et de mieux gérer le risque inondation.

Lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017, les membres du conseil communautaire ont donné leur accord pour la réalisation d'une étude de préfiguration pour la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux -EPAGE- afin d'exercer la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Seille. Ce conseil communautaire a également donné son accord pour que la CCBHS assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude pour le compte des 12 autres EPCI du bassin.

Après deux ans et demi de réflexion, l'étude a conduit à proposer les modalités juridiques, financières et techniques de la future gouvernance de l'EPAGE. Les statuts provisoires ont donc été validés lors du conseil communautaire du 29 juin 2021.

Le dossier de candidature EPAGE a ainsi été déposé le 27 août dernier auprès du préfet coordonnateur de bassin. Après un délai d'instruction de 3 mois, le comité d'agrément du 26 novembre 2021 s'est prononcé favorablement à la création de l'EPAGE sur le bassin versant de la Seille.

Un arrêté sur la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPAGE a donc été établi le 13 décembre dernier par le préfet coordonnateur de bassin. La communauté de communes Bresse Haute Seille a donc délibéré favorablement au conseil communautaire du 27 janvier 2022 afin d'approuver le projet de périmètre de création de l'EPAGE ainsi que ses futurs statuts et de transférer la compétence GEMAPI à l'EPAGE.

Le projet EPAGE sera ensuite étudié en mai par les trois Commissions Départementales de Coopération Intercommunale -CDCI- des départements 71, 39 et 01. La dernière étape consistera à la signature de l'arrêté interdépartemental de création de l'EPAGE par les 3 préfets des départements 39, 71 et 01 courant juin. A partir de juillet 2022, le comité syndical pourra être élu avec le vote d'un budget pour l'exercice du 2^e semestre 2022.

*Il vous est proposé de délibérer afin de désigner les futurs délégués représentant la communauté de communes Bresse Haute Seille au sein de l'EPAGE Seille et Affluents, soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. **A noter que cette nomination n'aura d'effet que sous la condition de la création effective de l'EPAGE après signature de l'arrêté inter-préfectoral** (cf 6 création EPAGE Seille et Affluents - Notes synthétique sur les procédures administratives)*

Délibération n°2022-072

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **DESIGNE**, afin de siéger au comité syndical de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux -EPAGE- du bassin versant de la Seille et de ses affluents

Titulaires : M. Jean Louis MAITRE
M. Corinne LINDA
M. Stéphane LAMBERGER

Suppléants : M. Bernard JOLY
M. Sylvain POLTURAT
M. Michel TROSSAT

Remarques

Le vice-président informe que l'installation du comité syndical se déroulera le 5 juillet 2022. Lors de ce même comité syndical il sera voté le budget afin d'être opérationnel

Il précise que des entretiens de recrutement se dérouleront à la mi-juin 2022.

Denis BACHELEY (Saint-Lamain) demande si Sixtine sera toujours dans l'EPAGE. Le Président répond que Sixtine est fortement pressentie pour rester dans l'EPAGE au poste de directrice. Il en profite pour remercier de nouveau Stéphane et Sixtine pour le travail élaboré.

Mme Amandine CANAL quitte la salle

11. SPANC : modalités financières en cas de contre visites des contrôles de conception et d'implantation

Lors de la Commission Aménagement du Territoire -CAT- en date du 1^{er} mars 2021, les membres de la commission ont approuvés, après mise au vote, la mise en place d'une redevance d'un montant de 150€ TTC pour toute émission d'un nouvel avis modificatif sur la conception et implantation d'un projet d'ANC (forfait avec ou sans 2nd déplacement sur site). Cette contrevisite ou avis modificatif n'abrogent pas la redevance initiale de 250€ TTC appliquée pour toute construction neuve ou réhabilitation d'une filière d'ANC.

Le contexte règlementaire est le suivant : lors d'un projet de création ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif, le SPANC émet un avis technique et règlementaire sur la conception et l'implantation -CCI- de la future filière d'ANC choisie par le pétitionnaire.

Dans un second temps, une fois les travaux réalisés, le SPANC effectue une seconde visite, appelée Contrôle de Réalisation -CR- et de bonne exécution pour vérifier que :

- la filière installée est celle qui avait été déclarée initialement et qui est celle pour laquelle le SPANC a émis un avis.
- les travaux de pose respectent les règles de l'art en matière d'installation d'ANC

La problématique rencontrée est la suivante : depuis ces 2 dernières années, de plus en plus d'usagers modifient leur projet d'ANC en cours d'instruction en optant pour un modèle ou marque différent d'une filière, entre le moment où l'avis de conception a été rendu et le début des travaux. Actuellement, le nombre de dossiers concernés est estimé entre 30 et 50 dossiers par an.

Par conséquent, le SPANC doit rédiger un 2nd et nouveau rapport de conception et d'implantation, puis l'adresser à l'ensemble des services instructeurs du dossier, avant même de pouvoir rédiger le rapport sur la réalisation des travaux.

La rédaction du second rapport de conception et d'implantation qui abroge le premier ne nécessite pas systématiquement un déplacement sur le terrain (vérification des côtes altimétriques si raccordement à un exutoire). En revanche, la modification dans la base de données YPRESIA, la mise à jour du plan masse, ainsi que la transmission des nouveaux éléments à l'utilisateur et à la mairie, voire au service instructeur si en lien avec l'urbanisme, nécessitent un temps administratif moyen de 2 heures.

Aussi, l'objectif recherché est de :

- Trouver un compromis entre le travail effectué par le SPANC mais sans appliquer le tarif d'une nouvelle visite, en estimant les temps technique et administratif, et en se basant sur les éléments du groupe de travail pour l'élaboration des nouveaux tarifs. La seconde visite de conception peut varier entre 80€ et 200 € TTC.
- Ne pas pénaliser l'équilibre budgétaire du SPANC par la réalisation de prestations supplémentaires non rémunérées et non intégrées aux recettes de fonctionnement.

*Il vous sera proposé de délibérer afin d'intégrer au tableau des redevances SPANC la mission « contrôle de conception & implantation **modification** » faisant l'objet d'une redevance d'un montant de 150€ TTC par dossier modifié (cf 7- Règlement SPANC applicable au 1^{er} juin 2022)*

DELIBERATION n°2022-73

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 41 POUR et 1 abstention des votants

- **APPROUVE** la mise en place d'une nouvelle redevance « contrôle **modification** de conception et d'implantation de 150€ pour application au 1^{er} juin 2022
- **VALIDE** la mise à jour du règlement du SPANC en intégrant les modalités d'application du contrôle « modification » sur la Conception et Implantation ci-joint
- **RAPPEL les redevances** ci-dessous applicables depuis le 1^{er} juin 2021 :

Visites de Bon Fonctionnement	Diagnostic performance	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de réalisation	Certificat d'urbanisme
-------------------------------	------------------------	--	-------------------------	------------------------

Tarifs					
en € TTC	160 €	250 €	250 €	200 €	270 €

- **RAPPEL** les tarifs de vidange ci-dessous, correspondant aux prix du marché auxquels s'ajoute 25 € TTC de frais de dossier, applicables depuis le 1^{er} juin 2021 :

N° des Prix	Désignation des prestations programmées	Unité	Intervention Programmée Montant (€ TTC)	Intervention en urgence Montant (€ TTC)	Intervention le samedi Montant (€ TTC)
Vidange : fosse septique, fosse étanche, fosse toutes eaux					
1	0 < volume à vidanger < 1500 litres	Forfait	124 €	212 €	179 €
2	1500 litres < volume à vidanger < 3000 litres	Forfait	135 €	223 €	190 €
3	Volume à vidanger = 3000 litres	Forfait	168 €	245 €	212 €
4	Volume à vidanger = 4000 litres	Forfait	179 €	256 €	223 €
5	Volume à vidanger = 5000 litres	Forfait	190 €	267 €	245 €
6	Volume à vidanger > 5000 litres	Coût du m3 supplémentaire	24 €	24 €	24 €
Vidange microstation					
7	Volume à vidanger	Forfait au m3	44 € (+ 25 € frais de dossier)	77 € (+25 € frais de dossier)	66 € (+25 € frais de dossier)
Vidange bac à graisse					
8	Volume à vidanger = 200 litres	Forfait	91 €	113 €	102 €
9	200 < volume à vidanger < 500 litres	Forfait	113 €	157 €	135 €

10	Volume à vidanger > 500 litres	Forfait	135 €	190 €	157 €
Vidange poste de relevage					
11	Vidange poste de relevage	Forfait au m3	88 € (+ 25 € frais de dossier)	165 € (+ 25 € frais de dossier)	121 € (+ 25 € frais de dossier)
Prestations ponctuelles					
12	Dégagement d'un regard de visite non accessible	Forfait	33 €	66 €	55 €
13	Curage des canalisations	Coût au mètre linéaire	0,22 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	0,33 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	0,22 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)
14	Passage caméra	Coût au mètre linéaire	1,1 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	2,2 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	1,65 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)
15	Déplacement sans intervention	Forfait	47 €	47 €	47 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Remarques

Joël SOTRET (Cosges) demande si nous pouvons éviter cette augmentation. Le vice-président répond qu'aujourd'hui les pétitionnaires vont mieux travailler leur dossier et donc leur filière et les habitants vont contacter plus de pétitionnaires et pas un seul. Comme le SPANC passe du temps, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps au détriment des contrôles de bon fonctionnement.

Le Président précise que cette compétence est une obligation imposée par la loi.

Roger BALLET (Domblans) questionne sur les aides de l'agence de l'eau en direction des habitants. Le vice-président répond qu'il n'y a plus d'aides possibles maintenant.

Environnement, mobilité et transition énergétique

12. PAT – Evènement « Rendez-vous à la Terre » partenariat avec l’InStand’Art

Par délibération n°2021-052, le conseil communautaire en date du 27 mai 2021 a pris acte que le Projet Alimentaire Territorial -PAT- Bresse Haute Seille s’intègre et se déploiera dans la cadre du PAT du Pays Lédonien et concourt à ses objectifs et a décidé de répondre à l’appel à candidature lancé par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté en février 2021 « Mesure 13 / Projets d’investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux » et de solliciter l’État pour le cofinancement de l’ensemble du projet de la CCBHS et du CIAS à hauteur de 414 006,74€.

Parmi les axes de travail inscrits dans le projet Bresse Haute Seille du PAT piloté par le pays lédonien, figure celui sur la sensibilisation et la communication auprès du grand public sur les thématiques générales de l’alimentation et santé-environnement.

Organisés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Bresse Haute Seille, *les Rendez-vous à la Terre* sont un évènement culturel, festif et convivial (spectacles, musique, visites de fermes et d’autres activités propices au questionnement) imaginé et proposé par L’InStand’Art, dont l’objectif est de penser ensemble l’avenir de l’agriculture de proximité.

L’évènement repose sur plusieurs principes :

- Sa co-organisation avec un village volontaire ;
- La création du programme de l’évènement avec la contribution des habitants et acteurs du village ;
- La promotion d’une agriculture et d’une alimentation locales ;
- La valorisation des ressources du village (métiers, savoir-faire, culture, traditions, histoire...) ;
- La création de lien social entre les habitants et acteurs d’un village.

La première édition des *Rendez-vous à la Terre* a eu lieu du 29 au 03 octobre 2021 dans le village de Montain. La seconde édition aura lieu les 1^{er} et 2 octobre 2022 à Vincent-Froidesville, et la troisième les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023 en un lieu qui reste à déterminer.

La participation financière pour ce projet a bien été votée au BP 2022.

Il vous sera proposé de délibérer afin de confirmer, dans le cadre du projet alimentaire territorial, la participation financière de la CCBHS à l’organisation de l’évènement Rendez-Vous à la Terre par l’InStand’Art (cf 8- projet de convention avec l’InStand’Art RDV à la Terre 2022-2023)

Délibération n°2022-074

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des votants

- VALIDE** le projet d'évènement *Les Rendez-vous à la Terre* en 2022 et 2023 sur le territoire Bresse Haute Seille piloté par l'association l'InStand'Art
- APPROUVE** le projet de convention de partenariat ci-joint entre la CCBHS et l'InStand'Art pour organiser l'évènement *Les Rendez-vous à la Terre* sur les années 2022 et 2023, en lien avec le projet alimentaire territorial ;
- PREND NOTE** du versement d'une participation financière de la CCBHS à l'InStand'Art de 7 500€ par an soit 15 000€ pour les deux ans
- DIT** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2022 du budget général ;
- DIT** que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2023 du budget général ;
- PREND NOTE** La seconde édition aura lieu les 1er et 2 octobre 2022 à Vincent-Froideville, et la troisième les 30 septembre et 1er octobre 2023 en un lieu qui reste à déterminer.
- PREND NOTE** que le versement de la participation se fera à l'issue de chaque évènement
- AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

13. OGS – Etude de fréquentations : choix du prestataire et plan de financement

Par délibération n°2020-091, le conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 a validé le projet de convention d'entente avec l'Espace Communautaire Lons Agglomération définissant la gouvernance de la démarche Grand Site de France *Vignobles et Reculées du Jura*. La CCBHS a alors été désignée structure coordinatrice, gestionnaire du Grand Site de France en projet. Elle est chargée d'élaborer, mettre en œuvre et suivre les actions définies pour répondre au label Grand Site de France, qui demande d'atteindre un équilibre entre préservation des paysages (notamment classés), respect du cadre de vie des habitants et activités touristiques.

La CCBHS lance l'élaboration d'un programme d'action de l'Opération Grand Site pour poursuivre les actions de préservation et de maintien des paysages des *Vignobles et Reculées du Jura* et améliorer les conditions de leur découverte avant de demander le label Grand Site de France.

De nombreuses données nécessaires au diagnostic de territoire sont disponibles au sein des EPCI, des communes de ce territoire et des institutions partenaires. Il reste néanmoins à asseoir certaines connaissances, notamment en terme d'esprit des lieux (l'attachement aux lieux) et de fréquentation.

Une étude de fréquentation vise à mieux connaître les visiteurs et leurs usages dans le périmètre du Grand Site de France en projet, afin d'apporter des éléments d'aide à la décision d'objectifs en faveur de sa gestion, en particulier sur les périodes de forte fréquentation durant lesquelles répondre aux objectifs de préservation des espaces naturels et du cadre de vie et de qualité d'accueil du public peut se révéler plus complexe.

Elle se compose de trois volets :

- Un **volet quantitatif** portant sur la mesure des flux d'usagers (piétons, vélos et véhicules à moteur) qui pénètrent dans le site en période de forte fréquentation :
 - grands week-ends du printemps ;
 - période 14 juillet – 15 août ;
- Un **volet qualitatif** portant sur les profils, les comportements, les perceptions et les attentes des visiteurs questionnés, qu'ils soient touristes, habitants ou socioprofessionnels locaux ;
- Un volet portant sur la **définition de protocoles de suivi** de l'évolution quantitative de la fréquentation sur le long terme.

Ainsi, l'étude à lancer en 2022 doit fournir d'ici l'automne 2023 des indicateurs pour permettre aux pouvoirs publics de définir avec précision où porter l'effort financier d'aménagement de ce secteur. Cette étude de fréquentation bénéficiera d'aides financières à hauteur de 100% des dépenses hors taxe, à la condition de prendre en charge une partie des achats d'investissement et études complémentaires nécessaires au bon déroulement de l'étude (comptage routier, pose d'écompteurs).

Une consultation des prestataires a été lancée le 4 avril 2022, avec pour résultat la réception de deux offres au 26 avril 2022, date de clôture. Après analyse technique, une demande d'informations complémentaires, incluant une négociation financière, a été faite le 2 mai aux deux candidats. La commission d'analyse des marchés, consultée du 4 au 6 mai 2022, donne un avis favorable à l'offre négociée de Traces TPI (Tournus).

Ce candidat expérimenté propose une démarche répondant totalement au cahier des charges, adaptée au milieu rural et déjà mise en œuvre sur d'autres territoires entrés en démarche Grand Site de France. La proposition de prestation comprend :

- une offre de base (43 050 €) pour un potentiel démarrage accéléré en juin 2022 ;
- une offre variante (44 060 €) pour un démarrage plus souple et travaillé de concert.

Il vous sera proposé de délibérer afin de retenir le candidat Traces TPI pour l'élaboration de l'étude de fréquentation et approuver le plan de financement de l'étude à hauteur de 100% de son montant HT, sur la base de l'offre variante affichant le montant le plus élevé.

DELIBERATION n°2022-075

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE** de retenir Traces TPI comme prestataire pour mener l'étude de fréquentation sur le Grand Site de France en projet *Vignobles et Reculées du Jura* en 2022-2023 pour un montant de 44 060 € HT sur l'offre variante ;
- SOLLICITE** la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Banque des Territoires ;
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Étude de fréquentation	44 060€	DREAL BFC (40%)	17 624€
		Région BFC (30%)	13 218€
		Banque des Territoires (30%)	13 218€
TOTAL	44 060€	TOTAL	44 060€

-PREND NOTE que l'étude de fréquentation sera rendue à l'automne 2023

-PREND NOTE que la CCBHS prendra à sa charge une partie des achats d'investissement et d'études complémentaires nécessaires au bon déroulement de l'étude (comptage routier, pose d'éco-compteurs).

-DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022 du budget général

-AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Remarques

Roger BALLET (DOMBLANS) demande quand va se dérouler cette étude de fréquentation. Il est répondu cet été 2022 et au printemps prochain durant les weekends.

Informations diverses

Foire de Lons

Le président invite les élus à se rendre au stand ou à venir tenir le stand.

Formation AMJ

Le Président informe qu'il reste des places sur les formations proposées et organisées par l'AMJ.

OCA

Le Président salue et remercie Fabrice GRIMAUT et Caroline LEBAILLIF pour le travail fait par l'OCA. Un Travail réussi et récompensé par un trophée national des JNCP des EPCI. Le Président adresse aussi ses remerciements aux communes qui ont joué le jeu.

Prochaines réunions des mois de mai et juin 2022

Bureau communautaire <i>et commission voirie</i>	16/05/2022
Conférence des maires - PNR	19/05/2022
Vice-présidents	23/05/2022
Conseil d'administration CIAS	07/06/2022
<i>Commission Aménagement du Territoire</i>	<i>08/06/2022</i>
<i>Commission enfance jeunesse</i>	<i>09/06/2022</i>
Bureau communautaire	13/06/2022
Vice-présidents	20/06/2022
Conseil communautaire	23/06/2022

Semaine blanche du 27 juin au 3 juillet

Vice-présidents	04/07/2022
Conférence des maires - PLUI et ZAN	06/07/2022

Événements culturels

Mai

*Exposition de Michel Kulisa (peintures de paysages) –EHPAD, Résidence Autonomie - Bletterans

*Colombier des arts : temps fort itinérant Marionnettes en Bresse Haute Seille, « *L'occasion parfaite pour mettre à l'honneur les compagnies de marionnettes implantées en Bourgogne Franche- Comté que nous aimons et d'aller à vos devants, habitant.e.s petit.e.s et grand.e.s de notre territoire. Pour cela, spectacles, ateliers et autres festivités se déplacent de village en village, en bas de chez vous ou juste à côté ! Quelle chance !* »

*07/05 Dédicace du livre de Fabrice Cart *Les galets rouges du ruisseau* et Exposition sur la 2^{ème} guerre mondiale avec création textile interactive et Exposition de « Raconte-moi Bresse Haute Seille »

*du 20/05 au 30/06 : Exposition « Raconte-moi Bresse Haute Seille » à la Médiathèque, site de Plainoiseau

Juin

*du 01/06 au 30/09 : Exposition le Jardin poétique, de la plume à l'envol – Château-Chalon

*9, 10, 11, 16, 17 et 18/06 : Eros Maladroit par le Théâtre Spirale – Voiteur

*25/06 : Show de Vents, les 50 ans de la Société de Musique de Voiteur – Voiteur

*25/06 : Ruff'estival – Ruffey sur Seille

*26/06 : Balade gourmande - Comité des fêtes de Toulouse le Château

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Jean-Louis MAITRE